



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

■ Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % de la Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR de Granville est habilitée à percevoir ce « solde de 13% » et également des dons en nature en tant que CFA. Contre votre règlement ou votre don en nature, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement ou votre don en nature dès à présent, celui-ci devant nous parvenir impérativement avant le 31 mai.

CODE UAI : 0501735P MFR-CFA de GRANVILLE, 121 rue des Routils, 50400 GRANVILLE

■ Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 :

- La masse salariale de 2021 X 0,68 % (taxe apprentissage) X 13% = « Solde 13% »
- Ce solde doit être versé à une école habilitée.
Les CFA ne peuvent recevoir directement le « solde 13% ». Seuls les versements en nature à un CFA peuvent se déduire du « solde 13% » (uniquement des matériels pédagogiques)

ENGAGEMENT DE VERSEMENT

Votre entreprise (en jaune, les parties à remplir)

Raison sociale :

SIRET :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage : Fonction :

Tel : Mail :

Montant du versement :€

Et/ou Montant versé en don en nature à notre CFA :€

Mode de règlement : Chèque libellé à l'ordre de la MFR

Virement sur le compte suivant : IBAN :FR76 1660 6100 1501 5701 2911 168
BIC : AGRIFRPP866

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété.

Par courrier à la MFR ou à mfr.granville@mfr.asso.fr

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au **02 33 50 05 72**

Vos contacts : Anaïck LECLERCQ ou Christophe OLIVEIRA